

# La Marne

Actu [Île-de-France](#) [Seine-et-Marne](#) [Saint-Germain-sur-Morin](#)

## Inondations en Seine-et-Marne : un service pour obtenir une aide financière et réaliser des travaux chez soi

Pour réduire les dégâts dans les logements exposés aux inondations, le SMAGE des 2 Morins propose un service de diagnostic. À la clé : la possibilité d'avoir une aide financière.



D'importantes inondations ont touché Saint-Germain-sur-Morin en octobre 2024, comme dans tout le secteur. Suite à cet événement climatique inédit, le SMAGE a mis en place le service de diagnostic. ©Julia Gualtieri

▶ [Écouter cet article](#) ⓘ

2:23

Par [Julia Gualtieri](#)

Publié le 13 mai 2025 à 18h46

Comment réduire la vulnérabilité de son logement aux inondations ? Face à la récurrence des phénomènes de crue, les institutions sont de plus en plus nombreuses à proposer un service de diagnostic à leurs habitants. Pour les communes de Val d'Europe les plus exposées à ce risque, [Coupvray](#), [Esbly](#), [Magny le Hongre](#), [Montry](#), [Saint-Germain-sur-Morin](#) et [Villeneuve-le-Comte](#), c'est le SMAGE des 2 Morins qui s'en charge. Mais des communes de toute la zone du syndicat peuvent faire appel à ce service : plus de 170 communes seine-et-marnaises sont inclus dans le dispositif.

### **Un diagnostic gratuit**

À la suite des inondations dévastatrices de 2024 qui ont sévèrement touché notre région, le syndicat a donc ouvert une première campagne de candidature en avril dernier. Le processus est gratuit.

Comment cela fonctionne-t-il ? Les propriétaires intéressés doivent d'abord soumettre leur candidature. Les services vérifieront ensuite que le logement se situe bien dans [une zone éligible](#).

Visiblement, il y a de l'intérêt car en quelques semaines, 150 candidatures avaient déjà été déposées. « Cette première campagne est une étape importante, et nous prévoyons déjà une deuxième phase, qui sera encore plus vaste, dans les mois à venir », précise le SMAGE.

### **Des travaux sur-mesure**

Ensuite, que se passe-t-il ? Un bureau d'études va dans un premier temps approuver la candidature avant de planifier une visite. « Lors de cette visite, un expert examinera la configuration du bâtiment et identifiera les points de vulnérabilité face au risque d'inondation », poursuit le syndicat.

Cette visite donne lieu à un rapport détaillé rendu en « quelques semaines ». Le document propose des recommandations concrètes et personnalisées, telles que l'installation de batardeaux, des travaux d'étanchéité, ou encore l'installation de pompes automatiques.

### **Subventionnés jusqu'à 80 %**

L'accompagnement se poursuit jusque dans la demande de subvention pour la réalisation des travaux, qui restent optionnels et au bon vouloir du propriétaire. La subvention peut toutefois couvrir jusqu'à 80 % des travaux recommandés, sans condition de revenus, mais dans la limite de 36 000 € par bien. C'est le principe du fonds Barnier.

Elle est cependant soumise à la réalisation du diagnostic qui est ouvert aux logements individuels, collectifs mais aussi aux entreprises. Pour elles, le montant des aides est néanmoins plafonné à 40 % des travaux.

Informations : [diagnostic@smage2morin.fr](mailto:diagnostic@smage2morin.fr).